

PLAN DE RECONQUÊTE AGRICOLE

RELEVÉ DE PROPOSITIONS

ATELIER de CONCERTATION pour la définition du PLAN d' ACTIONS
Le 18 Décembre 2020 à Vidauban

ENJEU: Répondre aux besoins de développement agricole du Var tout en conciliant Agriculture et Environnement

METHODE: Démarche co-construite et partagée avec les acteurs du territoire



LE BESOIN: 10 000 ha à l' horizon 2030

8% de l' espace agricole perdu ces 60 dernières années

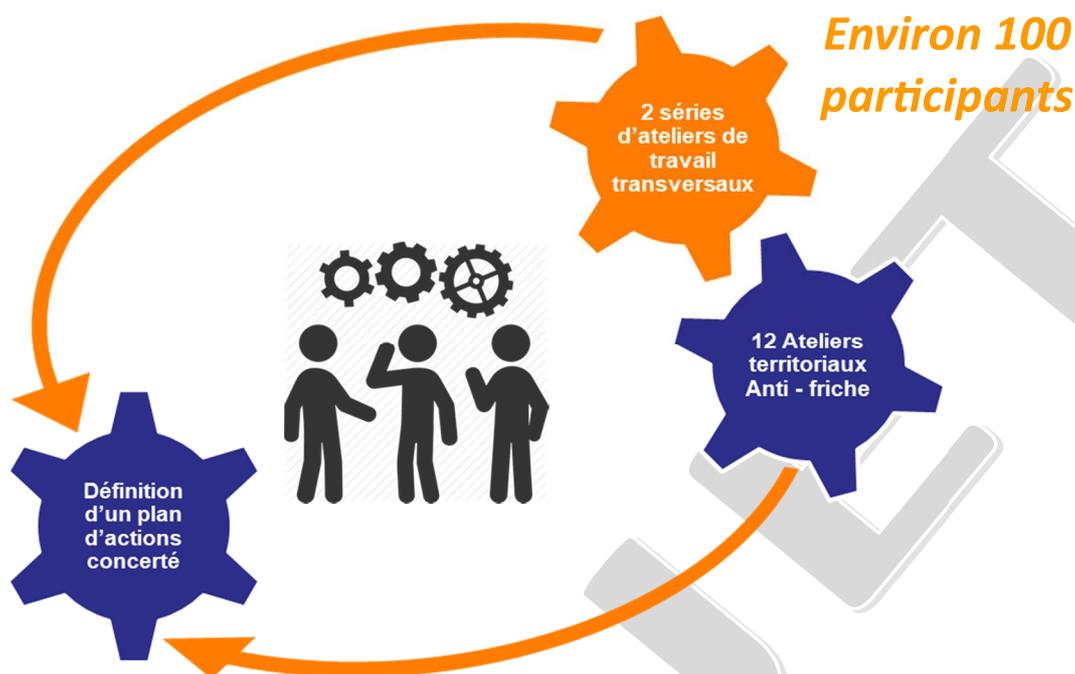
2 gisements fonciers à mobiliser

Le foncier en friche



Le foncier boisé à potentiel agricole

Les ATELIERS, TEMPS FORT de la définition du PLAN d' ACTIONS



La 2ème série d'ATELIERS : 3 thématiques



Comment MOBILISER LE FONCIER BOISE à potentiel agricole y compris dans les zones à risque incendie?

- *Animateur : Bruno GIAMINARDI—CRPF*
- *Rapporteur : Erwan MARROLEAU – SAFER PACA*



Comment CONCILIER AGRICULTURE et ENVIRONNEMENT dans les projets de reconquête agricole?

- *Animateur : Olivier GARCIN – DDTM 83*
- *Rapporteur : Thibault JUVENAL - Conseiller Ch. Agriculture 13*



Comment créer les CONDITIONS FAVORABLES aux demandes d'autorisation de DEFRIQUEMENT des exploitants agricoles?

- *Animateur : Nicolas GARCIA - Syndicat Côtes de Provence*
- *Rapporteur : Gildas REYTER —DDTM 83*

Comment MOBILISER LE FONCIER BOISÉ à potentiel agricole y compris dans les zones à risque incendie ?

Principales thématiques abordées :

- Mise en relation de l'offre et de la demande en foncier (forestiers/agriculteurs)
- Problématique du manque de connaissance des propriétaires du foncier boisé
- Age moyen des propriétaires de foncier boisé élevé : trouver un moyen de discuter



Propositions identifiées :

Assurer un travail partenarial avec les notaires, la SAFER et la Chambre d'Agriculture pour imaginer une « bourse foncière » ouverte et partagée

Ouvrir le droit de préemption SAFER aux espaces boisés à potentiel agricole : territoire pilote

Mettre en place une animation foncière ciblée sur des espaces boisés à potentiel dans le cadre de Convention d'Aménagement Rural (CAR) entre la SAFER et une collectivité

Faire évoluer les aspects législatifs liés au droit de préemption SAFER et au droit de délaissement

Mettre en place un cahier des charges précis pour la mise en œuvre de coupures de combustible efficaces.

Communiquer sur l'outil réglementation des boisements du Code Rural en lien avec le Conseil Départemental

Identifier des bassins pouvant servir de coupures de combustibles agricoles dans les PIDAF et concrétiser ces coupures agricoles

Comment CONCILIER AGRICULTURE et ENVIRONNEMENT dans les projets de reconquête agricole ?

Principales thématiques abordées :

- Pratiques agricoles favorables à la biodiversité ;
- Aménagements parcellaires
- Outils et démarches mobilisables pour favoriser la mise en place des pratiques agro-environnementales
- Rôle des acteurs du territoire



Propositions identifiées :

Inscrire le développement des pratiques agro-environnementales au sein des projets agricoles des collectivités

Encourager le développement des certifications environnementales des exploitations agricoles

Mettre en place un suivi et un accompagnement des agriculteurs et des territoires sur les MAEC lors de la prochaine PAC

Créer un fonds départemental de développement pour subventionner les mesures agro-écologiques des projets de remise en cultures (à l'image du FDGER des Bouches-du-Rhône)

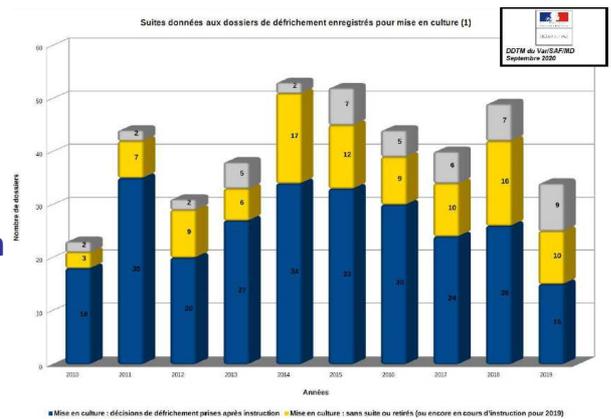
Communiquer sur les différentes pratiques agro-écologiques (enherbement, engrais verts, réduction des intrants, diminution du travail du sol,...) avec focus sur :

- Agroforesterie et implantation de haies en fonction des spécificités des projets
- Gestion des écotones (= interface entre parcelle agricole et milieu naturel)
- Aménagement parcellaire en mosaïque agricole
- Former et accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre de ces mesures

Comment créer les CONDITIONS FAVORABLES aux demandes d'autorisation de DEFRICHEMENT des exploitants agricoles ?

Principales thématiques abordées :

- la complexité de la procédure et de la réglementation qui peut conduire à l'abandon d'un projet
- le surcoût qui peut être généré par la production d'études environnementales, compensation défrichement... avant le dépôt du dossier
- un manque d'information sur le défrichement pour des exploitants agricoles souvent isolés...



Propositions identifiées :

Outil cartographique pour avoir une meilleure visibilité des contraintes et évaluer la probabilité de réussite

Adaptation du projet de défrichement en fonction de la sensibilité environnementale des parcelles boisées (démarche vertueuse)

Simplification et clarification des procédures administratives (plaquette défrichement agricole)

Mutualiser les coûts ou rechercher des sources de financement pour la réalisation d'études d'impact

Une structure "interlocutrice unique" pour accompagner les exploitants agricoles et traiter la problématique avec les services de l'Etat

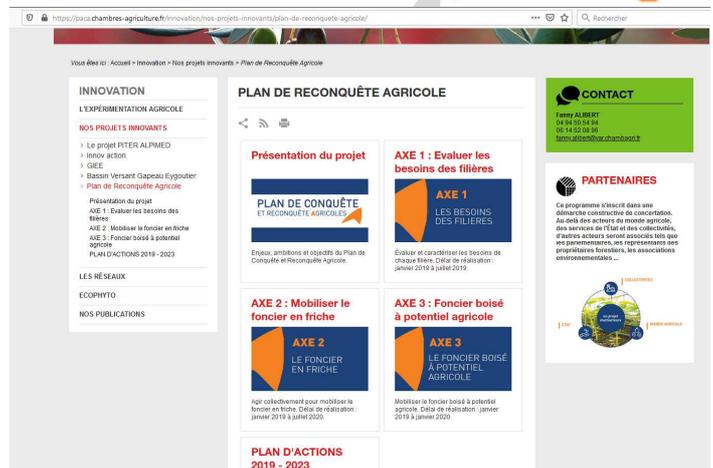
Accompagnement collectif des démarches de défrichement en 5 étapes :

- Recueil des projets de reconquête agricole des exploitants à l'échelle d'un territoire à horizon de 3 ans
- Croisement cartographique dans l'objectif de pré-analyser les secteurs les plus favorables
- Présentation de l'ensemble des projets de reconquête agricole aux services de l'Etat
- Dépôt de la demande au cas par cas et du pré-diagnostic si nécessaire
- Etude du dossier par l'Etat

PLAN DE RECONQUÊTE AGRICOLE

Une page internet dédiée

<https://paca.chambres-agriculture.fr/innovation/nos-projets-innovants/plan-de-reconquete-agricole/>



Des plaquettes de communication



Plaquette de présentation du Plan de Reconquête Agricole

Plaquette « boîte à outils de lutte contre la friche »



Prochaine étape

1er Trimestre 2021 : COPIL pour validation du plan d'actions et son lancement

Projet réalisé avec le soutien



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

Logo for 'MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION' with the motto 'Liberté Égalité Fraternité'.



Ainsi que l'ensemble de la profession agricole du Var